



MUNICIPALITÉ DE  
**Saint-Pierre-les-Becquets**

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité;

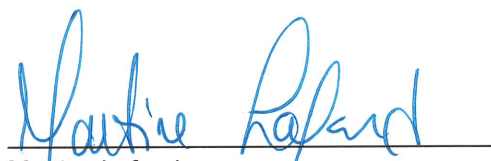
**QUE** : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets à sa séance extraordinaire du 21 juin 2021 a adopté le **Règlement n° 2021-248 modifiant le règlement 2020-242 - RÈGLEMENT TAXATION 2021.**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-248 - TAXATION 2021

À la séance extraordinaire du 21 juin 2021 le conseil municipal a été adopté le règlement de taxation numéro 2021-248 modifiant le numéro 2020-242.

**QU'**à l'article 1, il soit enlevé la tarification pour le service d'éclairage de rue (taxe de secteur) pour les numéros civiques 594-596 et 597 Marie-Victorin car le luminaire de rue a été enlevé aux frais des propriétaires.

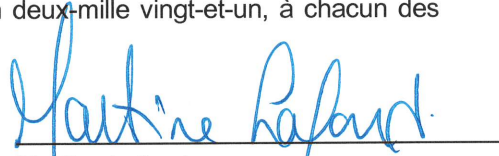
DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 23 juin 2021.

  
Martine Lafond,  
directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le vingt-troisième jour du mois de juin deux-mille vingt-et-un, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23 juin 2021.

  
Martine Lafond,  
directrice générale et secrétaire-trésorière